



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 064-216401471-20240412-12042024DCM14-DE

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal

Séance du 12 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Convocation adressée le 08/04/2024
Affichée le 08/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze du mois d'avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Patrick ELIZAGOYEN, agissant par suppléance.

Présents : Christine CHEVERRY PALUAT, Philippe DELGUE, Maryannick DOYHENARD, Julien DUHAU, Patrick ELIZAGOYEN, Agnès ETCHEBARNE, David ETCHECHURY, Fabienne ETCHEGARAY, Didier JUILLET, David LARREGUY, Sébastien LASSEGUETTE, Mado ROULLIER.

Absents : Sophie BAGNERIS (procuration à Maryannick DOYHENARD), Virginie JOCOU, Gaëlle REISDORFFER, Jean-Louis ROUX (procuration à Philippe DELGUE)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Agnès ETCHEBARNE

DCM 14 : Modification du temps de travail d'un emploi occupé par un fonctionnaire

Le 1^{er} Adjoint par suppléance expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'ATSEM à temps non complet 13 H hebdomadaires, afin d'assurer l'accompagnement des enfants en restauration scolaire durant la pause méridienne.

Après avoir entendu le 1^{er} Adjoint dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Technique Intercommunal rendu le 11/04/2024

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** la suppression, à compter du 01/05/2024, d'un emploi permanent à temps non complet (13 heures hebdomadaires) d'ATSEM,
- **DECIDE** la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (16 heures hebdomadaires) d'ATSEM,
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le 1^{er} Adjoint par suppléance,

Patrick ELIZAGOYEN